



OBLIGATION DE DELIVRANCE D'UN DUPLICATA DE FACTURE

Par **krisplus**, le **15/01/2013** à **10:57**

Notre ex syndic refusant de transmettre les archives, peut-on OBLIGER les entreprises ayant dans le passé réalisé des travaux sur notre copro de nous fournir des duplicatas de facture pour reconstituer la comptabilité?
Merci de votre réponse à l'avance
Cordialement